

# Le traitement des dossiers d'urgence et des projets d'actes initiés par les Ministères

Dans ce chapitre, il s'agit de proposer l'avis sur les projets de textes, les conventions et tout autre document soumis que le MBPE est appelé à émettre sur ces textes et de préparer des lettres d'avance.

## **1. L'examen des projets de textes, de conventions et de Communications en Conseil des Ministres (CCM)**

Les projets de loi, ordonnance, de décrets, d'arrêté interministériel, d'arrêté, de convention, d'accord de financement, de Communication en Conseil des Ministres (CCM) initiés par les ministères techniques et soumis à l'avis du MBPE font l'objet d'examen préalable de la DBE. Cet examen porte notamment sur leur conformité aux textes législatifs et réglementaires, leur incidence financière, leur soutenabilité....

Cet examen peut conclure en une proposition de visa en cas de non objection ou en un différé de visa lorsque des observations sont relevées. Dans ce cas, le dossier est retourné au Ministère initiateur, pour prise en compte des observations.

L'objectif de cet examen est d'éclairer le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat dans sa prise de décision (donner son visa ou non).

## **2. L'élaboration de projet de lettre d'avance.**

La DBE, sur saisine de la structure bénéficiaire ou sur instruction du Ministre chargé du Budget, propose un projet de lettre d'avance de trésorerie soumis à la signature conjointe du Ministre chargé du Budget et du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Pour des nécessités de service, et ce, à titre exceptionnel, le recours à une avance de trésorerie est assujéti aux conditions cumulatives suivantes :

- urgence avérée, laissée à l'appréciation du Ministre chargé du Budget et du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.
- existence de crédits budgétaires sur la ligne concernée pour régulariser l'avance.

Cette procédure exceptionnelle est sollicitée par les Ministères techniques pour faire face à des dépenses imprévisibles et urgentes ou pour financer une opération dotée au budget mais dont les délais de réalisation sont proches.